

République française
DEPARTEMENT de L'ORNE
COMMUNE DE TOURNAI SUR DIVE

Séance du jeudi 27 juillet 2023

Membres
en exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

Date de la convocation: 20/07/2023

Secrétaire de séance :
Dominique GIBOURDEL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER

Présents : Xavier SCHNEIDER, Stéphane GUILLOUARD, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Julien GUIBOT, Valérie GORIOT

Présent non-votant:

Représentés: Mickaël NOGRE par Xavier SCHNEIDER

Excusés: Pierre DEBIAIS, Bertrand HERMELINE, Christophe DUPIRE

Objet : DEVIS AIRE DE JEUX
DE_30_2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une entreprise (SOCOTEC) est venu pour donner un avis sécuritaire avant l'installation des jeux pour les enfants à l'arrière de la mairie. De nombreuses préconisations techniques ont été données.

Notamment le besoin de cloturer l'espace afin d'assurer la sécurité des enfants qui viendront profiter de l'installation. C'est pourquoi un devis a été demandé à l'enteeprise MONSALLIÉ TP.

Le devis comprends la réalisation d'un parc fermé avec clôture de couleur grise ou verte en panneaux rigides hauteur de 1.03m avec portillon fermeture automatique et terrassement et coulage massifs béton pour recevoir les jeux.

MONTANT : 4600.27€ HT et 5520.35€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis proposé.

- **APPROUVRE** la modification du budget suivante afin de permettre la dépense :

FONCTIONNEMENT :

| | | DEPENSES | RECETTES |
|------|---|----------|----------|
| 6588 | Autres ch. diverses de gestion courante | 9200.38 | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | 9200.38 |

TOTAL : 9200.38 9200.38

INVESTISSEMENT :

| | | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--|----------------|----------------|
| | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 9200.38 | 9200.38 |

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Xavier SCHNEIDER



| |
|---|
| RF Sous Préfecture d'Argentan |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 061-216104901-20230831-AR_31_2023-BF |

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification